Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
   Jyoti SA, Fribourg
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
   Gerniba SA, Fribourg
3. Publication de la fusion:
   FOSC n° 158 du 16.02.1989
4. Echéance de préavis des créances: **3 mois après les effets juridiques de la fusion**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
   Jyoti SA c/o Fiduciaire Revicor Consulting SA -, Route des Arsenaux 41 - POBox 237, 1705 Fribourg
6. **Indication:** Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent demander, conformément à l'art. 25 Lfus, à la société reprenante (dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets) de fournir des sûretés pour leurs créances.
7. **Remarques:** La société Gerniba SA est radiée par suite de fusion simplifiée, l'ensemble des actions conférant le droit de vote du sujet transférent étant entièrement détenu par le sujet reprenant. Ses actifs et passifs sont repris par la société Jyoti SA - Fribourg

   Figestor SA
   1207 Genève

00675953